

N° 318. Construction

Le Conseil <sup>20/07/71</sup> général =

du Nouveau Bureau PTT

demande de subvention

Réponse n° 3323

du 30/07/71

vu ses décisions antérieures concernant la construction d'un nouveau bureau se  
porte.

sollicite de l'Administration du PTT l'octroi d'une subvention  
prend l'engagement de ne pas transférer les services pendant 18 mois de bureaux  
autres que ceux qui font l'objet de cette subvention.